



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du Conseil d'Administration du 22/03/2023

Sous la Présidence de M. HERMENT

Nombre de membres 11

Etaient présents : 7 membres – 1 procuration : 8 votants

32/2023 Approbation du Compte Administratif 2022

Le compte administratif de l'exercice 2022 peut être résumé comme suit :

La section d'exploitation est arrêtée à un total de dépenses de 346 057,52 € pour un total de recettes de 355 259.83 € faisant apparaître un excédent pour l'exercice de 9 202.71 €. (pour mémoire le résultat de l'exercice 2021 affichait un excédent de 21 151,89 €). L'excédent réel de clôture est de 232 034.96 euros.

Les dépenses d'exploitation peuvent être présentées sous les catégories suivantes :

	2022	2021
- frais de personnel :	135 927.83 €	126 048.49 €
- les charges à caractères générales :	93 631.59 €	104 968.83 €
- les amortissements techniques :	101 118.52 €	94 497.91 €
- les frais financiers :	11 195.81 €	13 660.20 €
- Autres charges de gestion courante	1 385.67 €	976.37 €
(dont créances admises en non-valeur 0.00 €)		
- charges exceptionnelles :	2 798,00 €	2 798.00 €

Les recettes d'exploitation sont constituées principalement :

- les opérations d'ordre	0,00 €
- les prestations de services, raccordements et redevances	25 290.26 €
- les redevances pour concessions (dont Vialis pour 321 666.00 €)	325 194.24 €
- les produits exceptionnels	4 775.33 €

(recouvrement après mise en non-valeur 96.33 €,
Remboursement sinistre assurance 4 679.00 €)

La reprise des excédents antérieurs est de 222 832.65 €.

La section d'investissement enregistre un excédent d'un montant de 18 875.53 €.

Les dépenses de la section d'investissement sont chiffrées à 82 242.99 € dont 67 236.03 € de remboursement d'emprunt en capital, 15 006.96 € en dépenses d'immobilisations corporelles.

Les recettes d'investissement proviennent de l'amortissement technique pour 101 118.52 €, ainsi que de l'excédent reporté pour un montant de 88 007.82 €.

Le Conseil d'Administration,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par le Président,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

LUI DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer comme suit :

Section d'investissement	
Recettes de l'exercice	101 118.52 €
Report excédent 2021	88 007.82 €

	189 126.34 €
Dépenses de l'exercice	82 242.99 €

soit excédent d'investissement	106 883.35 €
Restes à réaliser Investissement Dépenses	0,00 €
Section d'exploitation	
Recettes de l'exercice	355 259.83 €
Résultats reportés	222 832.65 €

	578 092.48 €
Dépenses de l'exercice	346 057.52 €

soit excédent d'exploitation	232 034.96 €

=====

CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

VOTE et ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération adoptée à l'unanimité (7 voix pour, le Président Marcel Herment ayant quitté la salle du Conseil lors du vote)

Le directeur de la RIT



Jean-Marc VALENTIN



Le président de la RIT



Marcel HERMENT